

LE PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19 POUR LES COURS DE JUDO

- L'encadrement et les élèves veillent, avant d'entrer dans les locaux, à s'être douchés, cheveux lavés, ongles coupés et porter un judogi propre.
- Les parents **ne sont pas autorisés** à accéder au dojo ou au vestiaire.
- Les élèves jusqu'au niveau **benjamin** (année de naissance 2009/2010) doivent **arriver au dojo en kimono**.
- Les élèves **accèdent au dojo en passant par le vestiaire** qui leur est attribué. Ils se changent si besoin **et attendent l'autorisation du professeur** pour accéder au dojo.
- Ils entrent **dans le dojo masqués** (sauf pour les enfants de moins de 11 ans) et ne retirent leur masque qu'en montant sur le tatami en le glissant dans leurs affaires personnelles. Ils déposent leur sac au bord du tatami. Il contient **une gourde individuelle, un gel hydro-alcoolique, des mouchoirs et un sachet pour le masque**.
- Avant de monter sur le tatami, ils se **désinfectent les pieds et les mains au gel hydro-alcoolique**.
- A la fin du cours, ils se désinfectent à nouveau les pieds et les mains en quittant le tatami. La sortie se fait sans repasser par les vestiaires.
- L'encadrement reste **masqué en permanence**. Pour les inscriptions, les accompagnants sont masqués et respectent la distanciation. L'encadrement s'assure individuellement que les règles sanitaires sont connues dès l'inscription puis à chaque changement de règles.
- Un **registre des présences au dojo est tenu** (dirigeants et accompagnants compris pour assurer un suivi des éventuels foyers de contamination).
- **Gestes barrières Covid-19** : tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se saluer sans se toucher ni s'embrasser. Pas d'échanges de matériel ou de vêtements.
- Les élèves se **conforment scrupuleusement aux consignes des professeurs** concernant le déroulement de la séance et les consignes à appliquer.

